



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) que :

Le budget pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations seront soumis au Conseil de la Ville d'Estérel pour adoption à une séance extraordinaire qui sera tenue le 18 décembre 2020 à 16 h 30 par téléconférence.

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation. Nous invitons les citoyens à poser leurs questions et commentaires par courriel à administration@villedesterel.com

Donné à Estérel, ce 9^e jour du mois de décembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 9 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de décembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier